

**Amqui, le 3
octobre 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 3 octobre 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5

Est absent :

M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6 (absence motivée)

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
Mme Sophie Lévesque, greffière par intérim
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique
et de l'urbanisme

N° 2016-xxx

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par _____, appuyée par _____ à 20 h ____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les noms des signataires de la résolution n° 2016-414 afin de permettre à M. Frédéric Desjardins de signer lesdits documents;

Considérant que le numéro de lot sur lequel était accordé le droit de vue est erroné et qu'on aurait dû lire le 4 986 045 au lieu de 4 014 904;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accorder une servitude de droit de vue sur le lot 4 986 045 du Cadastre du Québec, propriété de la Ville d'Amqui, en faveur des propriétaires de l'immeuble situé au 19, rue du Carrefour-Sportif (lot 3 165 260 du Cadastre du Québec);

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Frédéric Desjardins, greffier et directeur de l'urbanisme, à signer les documents relatifs à la présente servitude pour et au nom de la Ville d'Amqui, les frais étant à la charge des propriétaires de l'immeuble en question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2015-xxx

Développement des collections des bibliothèques publiques – Demande d'aide financière

Il est proposé par _____
appuyé par _____

que la Ville d'Amqui autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2016 dans le cadre du Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

d'autoriser M. Noël Fournier, directeur général et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Ressources humaines ».

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2015-xxx

Appel d'offres sur invitation – Achat d'abrasif – Lancement de l'appel d'offres

Il est proposé par _____
appuyé par _____

de procéder au lancement de l'appel d'offres sur invitation relatif à l'achat d'abrasif pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2016 est déposé au conseil municipal par M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme.

N° 2016-xxx

Demande de « Au bec pointu » – Lot 3 165 693 du Cadastre du Québec, immeuble situé au 236, boulevard St-Benoît Ouest – Projet d'affichage

Considérant que la requérante soumet un projet d'affichage pour l'immeuble commercial situé au 236, boulevard St-Benoît Ouest dans le but d'afficher son nouveau commerce;

Considérant que ce projet est soumis aux exigences du *Règlement n° 617-05 sur les PIIA*, secteurs d'intérêt historique, culturel ou esthétique auxquelles la zone 242 Cc est soumise;

Considérant que les membres du CCU ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le secrétaire du comité;

Considérant que les membres du CCU considèrent que ce projet satisfait très bien l'objectif du *Règlement n° 617-05 sur les PIIA traitant d'affichage*;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter ce projet d'affichage pour l'immeuble situé au 236, boulevard St-Benoît Ouest, en référence à la demande n° 2016-0484.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Demande de La Matapédienne coopérative agricole – Relocalisation d'une balance – Annulation de la résolution 2016-420

Considérant que, par la recommandation CCU xx-2016, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil municipal de refuser la demande de relocalisation d'une balance pour La Matapédienne coopérative agricole;

Considérant qu'après vérification de la réglementation d'urbanisme, il appert que le CCU est dans l'impossibilité de faire une recommandation au conseil municipal;

Considérant que, par la recommandation CCU 79-2016, le comité consultatif d'urbanisme retire sa recommandation faite au conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la résolution 2016-420 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

et résolu unanimement d'annuler la résolution 2016-420 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Règlement n° 799-16 modifiant le Règlement n° 613-05 – Adoption du règlement

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le *Règlement de zonage numéro 613-05* de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire permettre dans la zone 213 Hb la conversion d'un centre d'hébergement privé en immeuble appartement de six logements, alors que le nombre maximal de logements par bâtiment y est de quatre;

Considérant qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant la disposition prévue dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} août 2016;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le *Règlement n° 799-16 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Loisirs et culture ».

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2016-xxx CAUCUS des municipalités de centralité le 6 octobre 2016 à Lévis

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à assister au CAUCUS des municipalités de centralité qui se tiendra le 6 octobre 2016, à Lévis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Formation « Ronde de sécurité » pour les employés du Service des travaux publics le 4 octobre 2016 à l'hôtel de ville d'Amqui

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la soumission de Forma Lourd pour la tenue de la formation « Ronde de sécurité » qui aura lieu le 4 octobre 2016 à l'hôtel de ville d'Amqui et d'autoriser les employés du Service des travaux publics à y assister.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Formation « Abattage d'arbres manuel » les 18 et 19 octobre 2016 à Causapscal

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Pascal Lauzier, col bleu, classe 1 au Service des travaux publics, à participer à la formation « Abattage d'arbres manuel » qui se tiendra les 18 et 19 octobre 2016, à Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Rencontre régulière de l'AQAIRS région Est-du-Québec le 20 octobre 2016 à Matane

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à participer à la rencontre régulière de l'AQAIRS, région Est-du-Québec, qui se tiendra le 20 octobre 2016, à Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2016-xxx

**Rassemblement des 50 ans et plus le 2 juin 2017 à Amqui –
Acceptation du protocole d’entente et désignation du signataire**

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d’accepter le protocole d’entente intervenue entre la corporation Action 50+ Bas-Saint-Laurent et la Ville d’Amqui et d’autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à signer pour et au nom de la Ville d’Amqui ladite entente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Travaux au Camping d’Amqui inc. – Décompte progressif n°1 –
Acceptation**

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d’accepter le décompte progressif des coûts n° 1 dans le cadre des travaux réalisés au Camping d’Amqui inc. pour la somme de 84 945,82 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES
ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2016-xxx

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à _____ sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaëtan Ruest, ing.
Maire

Sophie Lévesque
Greffière par intérim
